



RÈGLEMENT INTERIEUR VENDÉE RAID 1^{er} ET 2 JUILLET 2023

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association « Raid Aventure Pays de Vie » située au Poiré sur Vie organise le Vendée Raid le 1er et 2 juillet 2023 sur le département de la Vendée. Le site accueil de l'organisation sera au Puy du fou.

Pour des raisons météorologiques, de sécurité ou sanitaires, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours, de supprimer certaines sections ou d'adapter le format de course.

En cas de force majeure ou de crise sanitaire suite à une pandémie, l'association « Raid Aventure Pays de Vie » se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. Dans ces deux cas, 100% des frais d'inscriptions seront remboursés.

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

Chaque concurrent déclare participer au Vendée Raid, se déroulant le 1^{er} et 2 juillet 2023, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer.

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve. Il est obligatoire de savoir nager pour participer au Vendée Raid. Par le fait de s'inscrire, le candidat atteste savoir nager 500 mètres en eau vive. Chaque concurrent est également initié et capable de s'orienter avec différents formats de carte même de nuit.

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents, même déposés dans ses locaux.

ARTICLE 3 - ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au raid.

Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa participation à un raid nature, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

ARTICLE 4 : MÉDICAL

L'organisation enregistrera les inscriptions des équipes répondant aux exigences décrites ci-dessous. Toute équipe en non-conformité sera **enregistrée en liste d'attente**.

Conditions médicales d'inscription :

- **Un certificat médical original datant de moins d'un an à la date de la compétition, avec la mention « de non contre-indication à la pratique du Raid nature multisports en compétition »**
- ou
- **Une licence FFTri en cours de validité.**

Le jury peut décider, sur avis médical, de mettre un compétiteur hors course. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer, en cas de besoin, le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.



ARTICLE 5 : SÉCURITÉ et MATERIEL

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

- Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation. Elles ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route. Elles doivent respecter scrupuleusement le **CODE DE LA ROUTE** et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.
- Des signaleurs seront présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.
- **Les VTT à assistance électrique ainsi que les Gravels sont formellement interdits sous peine d'exclusion du Raid.**
- **L'utilisation de GPS pour s'orienter est formellement interdite sous peine d'exclusion du Raid**
- Pour la progression de nuit, les concurrents doivent obligatoirement être équipés de **gilets réfléchissants et d'éclairage (VTT + Frontale)**, sous peine d'être disqualifiés.
- Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les plaques VTT fournies par l'organisation.
- **Des chasubles « dossards »** seront fournies par l'organisation et devront **impérativement être portées** durant toute l'épreuve sous peine de disqualification.
- **Le port du casque est obligatoire** pour les concurrents sur le parcours VTT, Run& Bike et Canoë.
- **La possession d'un téléphone portable est obligatoire**, le numéro doit être communiqué à l'organisation lors de l'inscription. Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents sur l'ensemble des cartes fournies. **Le téléphone sera mis dans un sachet inviolable lors du retrait des dossards**
- Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais, par téléphone ou sur le point de contrôle le plus proche. Si un coéquipier abandonne, son camarade ne peut continuer seul le raid ! Il n'est pas possible de recomposer des équipes.

▪ **ARTICLE 6 : DROITS D'IMAGE**

Les participants s'engagent à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

De par le fait de s'inscrire, les concurrents "autorisent expressément les organisateurs du Vendée Raid ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

ARTICLE 7 : RESPECTS DES CONSIGNES / ATELIERS ET NATURE

Dans chaque section, les concurrents devront observer les règles de sécurité, d'équipement et de bon voisinage qui seront rappelées par l'encadrement.

Les participants s'engagent à respecter le cadre naturel ainsi que les autres usagers des lieux traversés, à ne pas couper au travers des zones cultivées ou marquées interdites sur les cartes, ne pas abîmer les clôtures et à ne jeter aucun déchet, emballages ou papier (des poubelles seront mises à disposition à chaque changement d'épreuve).

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe sera pénalisée (3 heures au premier rappel à l'ordre), voire disqualifiée en cas de récidives.



ARTICLE 8 – LES EQUIPES / LES ENGAGEMENTS

Les équipes sont composées de 2 concurrents.

Trois catégories seront représentées, à savoir :

- Equipes Masculines : Composées uniquement d'hommes
- Equipes Mixtes : Composées avec 1 homme et 1 femme
- Equipe Femmes : Composées uniquement de femmes

Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve.

Cette épreuve est ouverte à **125 équipes**. Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint ou au plus tard le 18/06/2023.

Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve.

En cas de désistement du 19 juin 2023 au 1^{er} juillet 2023 : l'organisation ne remboursera aucun frais d'inscription. Les frais d'inscription seront considérés comme acquis à l'association organisatrice.

Pour les désistements survenant avant le 19 juin 2023, 100% des frais d'inscriptions seront remboursés.

Les droits d'inscription s'élèvent à 115 € par concurrent soit 230€ par équipe

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le raid nature.

Les inscriptions se feront en ligne via le site du Vendée Raid.

Pour être validée par l'organisation, l'inscription devra être considérée comme complète (ensemble des obligations médicales à jour pour la date de l'épreuve et règlement réalisé).

ARTICLE 9 : PRINCIPE GÉNÉRAL DU RAID

Le classement du Vendée Raid se fera au score pour un temps imposé par l'organisation. Il n'y a qu'une formule pour tous (*experts, aguerris, sportifs réguliers, débutants...*)

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle représentés par des balises qui doivent être passées obligatoirement par les deux équipiers (double pointage au moyen des deux doigts électroniques).

L'ensemble des poinçons validés (balises) ayant la même valeur (1 point), le classement correspondra à l'équipe **ayant validé le plus de balises / poinçons au cumul des 2 doigts** sur son circuit.

NOTA : Les balises de transitions (départ/arrivée) entre les différentes sections ne sont pas comptabilisées dans ce total. Le temps ne servira qu'à départager les ex-æquo en terme de score.

Pour information et afin de permettre un classement du raid au Score :

- Les équipes de tête devraient parvenir à boucler entre 85 % et 95 % des circuits et cartes proposées – plus de 250 km.
- Les équipes de fin de classement devraient parvenir à boucler entre 35 % et 50 % des circuits et cartes proposées – plus de 150km.



Le Chronomètre officiel déterminera le temps de pause de chaque équipe.

Le samedi 1er juillet 2023 :

- Accueil des concurrents => Puy du Fou
- => Briefing obligatoire sur le site de départ.
- => Départ du Vendée Raid.

Le dimanche 2 Juillet 2023 :

- => arrivée des équipes au Puy du Fou
- => Remise des récompenses suivie du repas de clôture.

Des informations complémentaires et horaires vous seront transmises en temps utiles.

RAID BOOK

Le détail des spéciales, enchainements, modes de progression, kilométrages, nombre de balises, portes horaires, ravitaillement, etc. sera communiqué par e-mail aux équipes inscrites 4 jours avant le départ de la course à travers un Raid Book. **Attention : chaque équipe devra imprimer et emporter ce Raid Book le jour de la course car celui-ci ne sera pas remis avec les dossards !** Ce Raid Book devra être présenté au retrait des dossards et conservé durant l'ensemble de l'épreuve.

Ce Raid Book contiendra en complément du détail des spéciales un timing « pense bête » indiquant les durées à consacrer à chaque épreuve ainsi qu'une indication sur les horaires de fin sur chaque spéciale. Ces durées et horaires sont donnés à titre indicatif et permettront à toutes les équipes d'arriver dans les temps.

Ce timing ne constitue pas une règle et chaque équipe peut l'adapter en fonction de ses points forts ou points faibles (VTT, CO, etc...) ou de sa stratégie de course (exemple : faire toute une CO puis en shunter totalement une autre après).

ARTICLE 10 – FONDAMENTAUX DU RAID

Sur les épreuves où la séparation n'est pas autorisée, l'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de séparation, seul le temps du dernier sera pris en considération.

Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis.

Le recours à toute aide extérieure enfreignant l'esprit de loyauté qui doit animer ce genre de manifestation (transport en voiture, repérage par des tierces personnes, talkie-walkie...) au même titre que le non-respect des consignes de sécurité, entraîneront la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe.

En cas de litige, le Jury composé du Directeur de Course, d'un membre de l'organisation et d'un compétiteur tiré au sort rendra une décision après consultation des différentes parties, décision qui devra être appliquée sans discussion.

L'usage des VTT électriques et du GPS sont interdits.

ARTICLE 11 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Chronométrage

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques. La puce sera prêtée à chaque équipier lors de la remise.

En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.

Les puces électroniques personnelles ne sont pas autorisées.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'organisation récompensera le Classement Général pour les catégories suivantes :

- Classement Général Hommes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Mixtes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Femmes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}



ARTICLE 12 : LOGISTIQUE ÉQUIPES

GESTION DES TEMPS DE COURSE

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression et ses temps de repos de façon autonome, en tenant compte des heures limites d'arrivée à l'issue de chacune des sections.

Des points de ravitaillement seront mis en place par l'organisation ; ils seront indiqués sur le Raid Book.

LOGISTIQUE BIVOUAC

L'organisation a prévu la réalisation d'un bivouac décentralisé par rapport au site de départ et d'arrivée du raid. Celui-ci se déroulera dans un espace couvert pour l'ensemble des concurrents et des vestiaires avec douches pour tous seront mis à disposition.

Le bivouac est obligatoire sur des emplacements de couchage matérialisés et numérotés dans la salle prévue à cet effet (revêtement « dur » à l'intérieur de la salle).

Toutefois, une logistique devra être mise en place afin que les concurrents retrouvent un minimum de leurs équipements sportifs et matériels sur le bivouac.

Ainsi l'organisation transportera pour chaque concurrent 1 sac de sports (**dimension maximum 40 x 40 x 75 cm**) entre le site de départ et le bivouac. Idem le lendemain entre le bivouac et l'arrivée. Ce sac devra être fermé et avoir l'autocollant fourni par l'organisation lors du dépôt au véhicule de transfert.

Le dépôt au véhicule de transfert se fera le samedi 1er juillet.

Les VTT devront également être déposés à l'organisation sur le site d'accueil le samedi 1er juillet prêt des véhicules de transfert.

Des informations complémentaires et horaires vous seront transmises ultérieurement.

Les sacs pourront contenir l'ensemble des éléments qu'il semble nécessaire aux yeux du concurrent pour le bivouac (**affaires de rechange, duvets, mousse ou matelas de sol pour se reposer, nécessaires de réparation, nécessaires de toilettes, alimentation si besoin de compléments - voir ci-dessous -, etc...**).

ALIMENTATION SUR LE SITE DU BIVOUAC

L'organisation fournira le dîner et le petit déjeuner sur le bivouac à l'ensemble des concurrents. Si des concurrents ressentent le besoin de disposer de compléments alimentaires, il leur appartient de prévoir dans leurs sacs bivouac ce complément.

ACCOMPAGNATEURS

Le raid est en semi-autonomie. Aucune assistance n'est autorisée.

Toutefois, si des accompagnateurs souhaitent suivre les concurrents tout au long du raid, un programme sera distribué à la remise des dossards permettant à ceux-ci de suivre sur quelques points de contrôle (pas tous) le passage des équipes. Tout ravitaillement sauvage ou assistance technique sera sanctionné immédiatement par une pénalité au jugement du jury de course.

Il n'est pas prévu d'emplacement ou de repas sur le bivouac pour d'éventuels accompagnants. Ceux-ci devront prévoir leurs repas (possibilité de manger avec les équipes) et leur site d'hébergement (camping-car, voiture, hôtel, clair de lune, etc...)

Il en est de même pour la partie hors course : toute aide matérielle non incluse aux sacs de bivouac (type lit de camp ou autres) sera sanctionnée immédiatement par une pénalité au jugement du jury de course.

ARTICLE 13 : REPAS DE CLOTURE

L'organisation offrira aux équipes un repas de clôture pour chaque participant au Vendée Raid. Celui-ci sera servi pendant de la remise des prix.

L'inscription au Vendée Raid via le site « Vendée Raid » en ligne (<https://www.vendeeraid.com>) atteste que chaque concurrent a lu et s'engage à respecter ce règlement.